

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 octobre 2026

Nombre de membres afférents : 19
En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 13
Date de la Convocation : 07/10/2026
Date d'affichage : 07/10/2026

L'an deux mille vingt-six et le treize octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laure DUCHAMP, maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE - Aurèlie SYLVESTRE - Daniel PEYROL – Lucie HAOND – Isabelle PISSEVIN - Lisa CHANCEL - Manon CAIRE - May ALGOUD - Mylène DELORME – Laurent GAUTHIER

Excusés : Joël MALIGNIER (pouvoir donné à Laurent GAUTHIER) – Sébastien MAITRE– Marylin MOUTET – Christophe GRANGER (pouvoir donné à Jean-Michel GAMORE) – Nicolas CHABANIS - Aurélien RIFFARD – Christophe GRANGER - Angélique CHARBONNIER- David MAGNET

Mylène DELORME a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-070 : Demande de subvention pour le chemin DFCI des Ramettes en partenariat avec l'ONF

Le développement des chemins DFCI représente un véritable enjeu pour la lutte contre les incendies. Un projet DFCI sur le canton des Ramettes a été identifié par la commune et l'ONF.

L'ONF propose un accompagnement au montage du dossier. Ce projet dont le coût total serait de l'ordre de 30 000€ à 50 000€ dépendra de la quantité d'empierrement nécessaire.

La prestation de l'ONF ne comprend pas :

- la servitude DFCI, acte administratif à mettre en place pour les pistes DFCI par le propriétaire ;
- une éventuelle étude foncière complémentaire notamment l'autorisation signée des propriétaires privés (s'il y en a) ;
- une étude environnementale complémentaire en cas de demande (étude au cas par cas, étude d'incidence...)

L'accompagnement de l'ONF s'élève à 2 760€ TTC pour préparer le dépôt du dossier de demande de subvention au titre du FEADER. La subvention peut s'élever jusqu'à 80% de la prise en charge de la dépense HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ;

- **APPROUVE** les termes du devis l'ONF pour un montant de 2 760€ TTC
- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du FEADER en partenariat avec l'ONF
- **CHARGE** Madame le maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble au moyen de l'application informatique Télérecours accessible par le biais du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département, de sa notification et de sa publication.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Laure DUCHAMP,

Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Laure DUCHAMP'.

Mylène DELORME

Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Mylène DELORME'.